

**Arrêté du 7 juin 2007 relatif à la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

NOR : *SJSH0730502A*

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-5, L. 6147-1 et R. 716-3-2 (11°) ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1° de l'article 2 du décret du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1998 modifié fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu la désignation opérée par la Conférence des doyens de Paris,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le premier tiret du 11° de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé du 4 décembre 1998, est modifié ainsi qu'il suit :

« - M. le Pr. Schlemmer (Benoît), directeur de l'unité de formation et de recherche médicale de Paris-VII, en remplacement de M. le Pr. Baglin (Alain), directeur de l'unité de formation et de recherche médicale de Paris Ouest ; »

**Article 2**

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.

Fait à Paris, le 7 juin 2007.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*  
A. Podeur